

Langues officielles

égales d'avancement, nous élargissons les programmes de formation professionnelle dispensés en français. Et nous chercherons, progressivement et en consultation avec les autorités provinciales et municipales, des moyens plus efficaces d'accentuer le caractère bilingue de la région de la capitale nationale.

Je me permettrai d'ailleurs de rappeler que la première partie de la résolution—à savoir «nos principes fondamentaux»—est également importante pour les francophones unilingues. Pour eux, cette importance consiste en ceci: que nos bonnes intentions, nos efforts pour créer un climat de travail réellement bilingue ont abouti à un programme bien structuré qui nous permettra d'identifier les postes-clés—d'ici le 31 décembre 1973—et d'y affecter des fonctionnaires bilingues—d'ici 1978. A cette fin, nous avons déjà commencé à multiplier les cours de langue à l'intention des fonctionnaires fédéraux.

Et voici maintenant un autre point qui intéressera particulièrement les Canadiens français, dont la participation a été assez grande au sein des organismes culturels fédéraux et qui s'imposent de plus en plus dans les secteurs commerciaux, techniques et scientifiques. J'écrirai aux chefs de toutes les agences fédérales pour leur dire que le gouvernement s'attend que leurs lignes de conduite en matière de personnel tiennent pleinement compte de ces mesures destinées à répandre l'usage du français, (sans oublier, bien entendu, les garanties dont j'ai parlé tout à l'heure).

Monsieur le président, j'ose même exprimer ici bien humblement le vœu que des mesures équivalentes seront appliquées partout sur la colline parlementaire, en tout ce qui concerne les deux chambres du Parlement: la Chambre des communes et ses services, et le Sénat. J'attirerai également l'attention des présidents de sociétés de la Couronne, comme Air Canada et la Société centrale d'hypothèques et de logement sur la résolution.

Monsieur le président, nous nous efforçons, d'une façon juste et équitable, de créer une fonction publique de plus en plus solidement fondée sur l'association des deux groupes linguistiques officiels. Nous essayons d'augmenter les possibilités d'emploi pour tous les Canadiens désireux de servir dans la Fonction publique. Mais nous ne discutons aujourd'hui qu'un seul aspect de la Loi sur les langues officielles. Il ne faut pas oublier que cette loi concerne aussi les services que doivent rendre au public, dans les deux langues officielles, les cours fédérales et les sociétés de la Couronne, de même que l'usage des deux langues au Parlement et la nomination d'un Commissaire aux langues officielles.

Cette loi et la résolution que nous présentons aujourd'hui ne sauraient prendre tout leur sens que si nous nous entendons sur ce que le Canada doit être: un pays où les Canadiens de langue française et de langue anglaise se sentent partout chez eux; un pays dont les citoyens considèrent comme un privilège et un défi l'édification d'une seule nation où coexistent deux langues officielles et plusieurs cultures.

[Traduction]

Monsieur le président, la politique linguistique n'est pas une idée fixe du présent gouvernement; elle n'est qu'un moyen parmi d'autres que nous mettons en œuvre pour atteindre nos deux grands objectifs: l'unité nationale et l'égalité des chances. Ce qui, par exemple, attachera le

[M. Trudeau.]

plus profondément un Québécois au Canada, c'est peut-être le respect des droits linguistiques. Par ailleurs, les citoyens de l'Ouest estiment peut-être plus importants les progrès que réaliseront leurs premiers ministres et le gouvernement fédéral à la conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest. Dans beaucoup de régions du pays, des millions de Canadiens jugeront le gouvernement moins d'après la langue qu'il utilise que par l'équité et l'humanité du régime d'aide sociale ou les nouvelles idées et ressources qu'il offrira pour préserver la qualité de la vie dans les villes et l'efficacité des administrations urbaines.

Tous ces besoins, monsieur le président, peut-on les comprendre et y répondre en même temps? Je crois que oui, parce que, au Canada, bien que nous ayons souvent des priorités diverses, nous nous respectons les uns les autres et nous voulons continuer de former une nation unie. Les Canadiens savent aussi que le bien-être, le vôtre, le mien, celui de chacun, ne peut s'acquérir aux dépens de celui du voisin. La résolution présentée aujourd'hui est donc un élément essentiel d'un ensemble de programmes et d'objectifs visant à favoriser l'unité et l'égalité. Par cette résolution, nous nous engageons clairement à édifier un Canada qui corresponde à nos aspirations; je la recommande à tous les députés de cette Chambre et à tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

• (1700)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Athabasca (M. Yewchuk)—La radiodiffusion—La vente de la station CKSB de Winnipeg à Radio-Canada—Demande de rejet de la décision du CRTC; le député de Surrey-White-Rock (M. Mather)—Les ressources énergétiques—Le projet de ligne de pétroliers du TAPS—La carence d'une opposition coordonnée des ministères; le député de Provencher (M. Epp)—Le Régime de pensions du Canada—Le cas des Hutterian Brethren—Demande d'exemption.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe aux initiatives parlementaires.

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, j'ai dit auparavant, lorsque j'ai déposé le quatrième rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques, que je demanderais le consentement de la Chambre pour revenir au dépôt des rapports des comités permanents et spéciaux afin de présenter le cinquième rapport de ce comité, si les députés y consentent.

M. l'Orateur adjoint: Consent-on à ce que la Chambre revienne au dépôt des rapports afin que le député de Sudbury (M. Jerome) puisse présenter son rapport?

Des voix: D'accord.